

DIRECTION GENERALE DES SERVICES /SERVICE URBANISME/POLITIQUE DE LA VILLE/SECTEUR URBANISME

ARR2020_ 0222

ARRETE

OBJET : IMPLANTATION D'UN STAND D'INFORMATION ET DEPISTAGE VIH LES VENDREDI 30 OCTOBRE ET 4 DECEMBRE 2020 ET LE VENDREDI 8 JANVIER 2021 DE 13H A 18H, DEVANT LA SORTIE DE LA GARE RER FACE A L'ALLÉE JEAN PAUL SARTRE, A NOISIEL (77186).

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'Arrêté préfectoral n°289 du 17 octobre 2020 portant mesures de police dans le département de Seine-et-Marne en vue de ralentir la propagation du virus Covid-19,

VU la demande en date du 28 septembre 2020, présentée par l'Association AIDES Seine et Marne représentée par Monsieur Vincent COQUELIN, domiciliée 2 Allée Montesquieu à Noisiel (77186), d'organiser trois journées d'information et de dépistage sur le VIH, les 30 octobre et 4 décembre 2020 et le 8 janvier 2021 de 13h à 18h,

CONSIDERANT que, pour une meilleure visibilité de l'action, il est nécessaire d'implanter un stand d'information à la sortie de la Gare RER à Noisiel (77186),

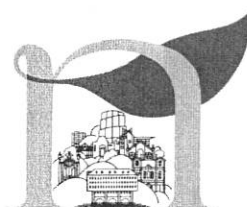
CONSIDERANT qu'il n'y a pas lieu de s'opposer à cette demande,

CONSIDERANT toutefois que, pour le bon déroulement de ces journées, il y a lieu d'assurer la sécurité et la tranquillité publique,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : l'Association AIDES Seine et Marne représentée par Monsieur Vincent COQUELIN, domiciliée 2 Allée Montesquieu à Noisiel (77186), est autorisée à organiser trois journées d'information et de dépistage sur le VIH les 30 octobre et 4 décembre 2020 et le 8 janvier 2021 de 13H à 18H et à implanter un stand d'information à la sortie de la Gare RER à Noisiel face à l'Allée Jean Paul Sartre.

1



Suite de l'arrêté N° ARR 2020_

Portant « OBJET : IMPLANTATION D'UN STAND D'INFORMATION ET DEPISTAGE VIH LES VENDREDI 30 OCTOBRE ET 4 DECEMBRE 2020 ET LE VENDREDI 8 JANVIER 2021 DE 13H A 18H, DEVANT LA SORTIE DE LA GARE RER FACE A L'ALLÉE JEAN PAUL SARTRE, A NOISIEL (77186). »

ARTICLE 2 : L'installation du stand est placée sous la responsabilité du demandeur.

ARTICLE 3 : L'organisation de ces journées d'information et de dépistage sur le VIH est placée sous la pleine responsabilité du demandeur.

ARTICLE 4 : Il appartient au demandeur de veiller au respect des mesures sanitaires actuellement en vigueur.

ARTICLE 5 : Ces journées d'information et de dépistage sur le VIH devront gêner le moins possible la circulation des usagers de la gare RER.

ARTICLE 6 : La Commune ne pourra être tenue pour responsable des accidents ou incidents survenant du fait de ces journées d'information et de dépistage.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera affiché sur le lieu de la manifestation par le demandeur.

ARTICLE 8 : La remise en état des lieux devra être effectuée par le demandeur dès la fin de ces journées d'information et de dépistage sur le VIH.

ARTICLE 9 : Ampliation du présent arrêté est transmise à/au :

- Bénéficiaire de l'autorisation,
- Commissariat de Police de Noisiel,
- La Police Municipale,
- Service Communication.

chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 10 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 11 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

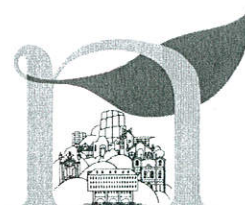
Fait à Noisiel, le 25 OCT. 2020



Le Maire

Mathieu VISKOVIC

2



Portant « OBJET : IMPLANTATION D'UN STAND D'INFORMATION ET DEPISTAGE VIH LES VENDREDI 30 OCTOBRE ET 4 DECEMBRE 2020 ET LE VENDREDI 8 JANVIER 2021 DE 13H A 18H, DEVANT LA SORTIE DE LA GARE RER FACE A L'ALLÉE JEAN PAUL SARTRE, A NOISIEL (77186). »

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le 27 OCT. 2020
Affiché en Mairie le 27 OCT. 2020
Notifié le 27 OCT. 2020
Publié au RAA le 27 OCT. 2020

27 OCT. 2020

